

Invitation pour la préparation du Baptême de votre enfant

Vous avez choisi de faire baptiser votre enfant,

et vous n'êtes pas les seuls. En effet, de nombreuses familles font la même demande que vous, au sein de nos paroisses. C'est un événement pour chacun, un événement joyeux pour la Communauté paroissiale et nous nous en réjouissons avec vous.

Pour cela, nous vous demandons de prendre contact avec le presbytère, soit des Aix d'Angillon, soit de St Martin d'Auxigny, 3 MOIS avant la date souhaitée du baptême.

Pour en parler et approfondir ensemble ce qui vous motive, voici le déroulement de la démarche vers le baptême :

- Rencontre avec le Père Mabilia ou François-Joseph Billod, diacre, qui prendront contact avec vous pour faire connaissance.
- Rencontre collective avec d'autres parents pour échanger sur notre vie avec Jésus. La présence des 2 parents est obligatoire et en cas de surnombre à la date choisie, vous serez invités à vous reporter à une 2^e date :

<ul style="list-style-type: none">- Soit au presbytère de Saint Martin d'Auxigny, un samedi matin (de 10h00 à 11h30) ou un vendredi soir (de 20h à 21h30)- Soit au presbytère des Aix d'Angillon, un jeudi soir (de 20h30 à 22h)

- Participation à une rencontre d'Eveil à la Foi, pour découvrir la prière en famille. L'Eveil à la Foi a lieu un samedi matin soit aux Aix, soit à St Martin ou soit à Henrichemont
- Rencontre avec le célébrant du baptême de votre enfant, qui prendra contact avec vous, pour voir le déroulement de la célébration

► Si cela leur est possible, parrains et marraines seront les bienvenus pour préparer cet événement chrétien avec les parents. L'invitation qui vous sera remise est à leur transmettre. Par ailleurs, **parrains et marraines doivent être baptisés** (un extrait d'acte de baptême leur est demandé). Si cela n'est pas possible pour l'un ou l'autre, il sera alors *témoin*. Un parrain ou une marraine de substitution, baptisée, sera sollicité.

► Lors de la première rencontre, **merci d'apporter votre livret de famille catholique, si vous en avez un**, pour y faire inscrire la mention du baptême de l'enfant. Il vous sera rendu le jour du baptême.

► Si vous habitez dans une autre paroisse, il faut demander une autorisation du prêtre de votre paroisse pour célébrer le baptême sur la notre (afin de pouvoir lui retourner la notification du baptême par la suite).

► **La demande que vous faites est importante. Ces réunions ne sont donc pas facultatives.** La réunion collective est limitée à 6-8 familles maximum, dans la mesure du possible. Dans le calendrier qui vous est proposé ci-joint, choisissez une date pour la rencontre collective et une autre pour l'Eveil à la Foi et inscrivez-vous auprès du secrétariat de la Paroisse concernée, en l'appelant ou en renvoyant le talon réponse.

NB : nous vous demandons instamment de faire garder vos enfants et de ne pas les amener à la réunion collective. Leur présence rend difficile l'attention et l'échange entre nous.
--

Les membres des équipes d'accueil sont :

Marie-Christine LE COZANET, Liliane CHAILLOU, François-Joseph BILLOD, pour la paroisse de Saint Martin
Catherine SEGURA, Catherine KRONENBERG, Anne SEURIN, pour la paroisse des Aix.

- **Secrétariat de St Martin** : 17 rue de l'église – 18110 St Martin d'Auxigny
– tél. : 02 48 64 50 50 – courriel : paroissessaintmartinmenetou@orange.fr
- **Secrétariat des Aix d'Angillon** -3 Impasse du Chapitre – 18220 Les Aix d'Angillon – tél. 02 48 64 41 76 –courriel : st-germain.aix@diocese-bourges.org

**- Calendrier des rencontres 2020 des 3 paroisses
St Martin - Les Aix d'Angillon – Henrichemont :**

<u>aux Aix d'Angillon :</u>	<u>à Saint Martin d'Auxigny :</u>
<i>le jeudi à 20h30 au presbytère</i>	<i>le samedi de 10h à 12h au presbytère ou le vendredi soir à 20h00</i>
jeudi 16 janvier 2020	samedi 7 décembre 2019 à 10h
13 février	samedi 25 janvier 2020 à 10h
19 mars	<i>vendredi 14 février à 20h</i>
2 avril	samedi 14 mars à 10h
14 mai	<i>vendredi 3 avril à 20h</i>
18 juin	samedi 16 mai à 10h
2 juillet	samedi 20 juin à 10h
17 septembre	samedi 29 août à 10h
15 octobre	samedi 17 octobre à 10h

- Calendrier des rencontres d'Eveil à la Foi aux presbytères :

11 janvier 2020 à 10h30 à St Martin d'Auxigny
4 avril 2020 à 10h30 aux Aix d'Angillon
20 juin 2020 à 10h30 à Henrichemont

Talon-réponse (A retourner au secrétariat de St Martin ou des Aix d'Angillon) :

**PREPARATION AU BAPTÊME pour les
Paroisses des Aix d'Angillon, Henrichemont
et Saint Martin d'AUXIGNY**

Année 2019-2020

**Inscription pour la rencontre
de préparation au baptême**

M. Mme

Adresse : à

Téléphone :

Adresse mail :@.....

Nous participerons à la réunion de préparation du .../.../..... à ...h....
(en cas de surnombre, indiquez une 2^e date : .../.../..... à ...h....

Nous participerons à l'Eveil à la Foi le .../.../2020

En vue du baptême de leur enfant :

Baptême souhaité le à(lieu).

Frères et sœurs du baptisé

Prénom date de naissance

Prénom date de naissance

Prénom date de naissance

J'accepte que mes coordonnées soient stockées par la paroisse, pour être contacté pour la catéchèse.
Il vous est rappelé qu'en demandant le baptême, vous vous engagez à élever vos enfants dans la Foi chrétienne et que cela passe par le catéchisme.

Pour préparer la célébration du Baptême :

Ce schéma n'est qu'une ébauche du déroulement de la cérémonie. Vous serez invités, quelques temps avant la date prévue, à rencontrer le prêtre (ou le diacre) qui célébrera le baptême – avec les autres familles s'il y a d'autres baptêmes ce même jour (3 baptêmes maximum par cérémonie) - Il précisera avec vous plus en détail le déroulement de la liturgie et pourra vous proposer une « répétition » sur place quelques jours avant.

Baptême de

Qui sera célébré le (jour et heure)à l'église de

L'accueil

Les parents sont invités à dire ce qu'ils demandent à l'Eglise (l'écrire si possible)

Parrains et marraines baptisés (il leur est demandé de fournir leur extrait de baptême) disent devant l'assemblée le sens de leur engagement qu'ils auront préparé sur papier (question pratique).

Un chant peut marquer l'entrée dans l'église.

Choix des lectures

Vous pouvez vous aider de l'album « Fêtes et Saisons » : le Baptême de notre enfant

1^{ère} lecture : (n° 1 à 11) p. 25 à 32 : nous choisissons le n° Page

Cette lecture sera lue par :

Le psaume : (p. 33 et 34) : nous choisissons le psaume n°

Ce psaume sera lu par :

2^{ème} lecture : c'est un passage d'Evangile (n° 12 à 23) p. 35 à 42

Nous choisissons le n° Page

C'est le célébrant qui en fait la lecture.

Prière commune

Les parents peuvent confier quelques intentions de prière et voir avec le célébrant comment les exprimer.

A la fin, les parents peuvent dire une prière de merci et de demande au Seigneur.

Il est aussi possible de prendre un chant à la Vierge Marie, pour confier l'enfant et sa famille à notre Maman du ciel.

Votre participation aux frais de la paroisse lui permet de supporter les frais d'achat des livrets de préparation et les cartes catholiques pour l'enfant, cela permet aussi à la paroisse de continuer sa mission !

Au terme de la célébration, il est d'usage de remettre une enveloppe au célébrant : selon vos moyens, un montant entre 60 et 120 euros est souhaité (de préférence par chèque) et de donner à la quête proposée au cours de la messe ou de la célébration.